



Travailler PLUS pour gagner MOINS !!!

C.P. Bourg en Bresse

le 09 juin 2026

À Bourg-en-Bresse, les personnels n'ont pas attendu les statistiques officielles pour constater la dégradation constante de leurs conditions de travail.

La population pénale ne cesse d'augmenter. La Maison d'Arrêt a franchi le seuil des 150 % d'occupation tandis que le Centre de Détention affiche complet. Cette surpopulation génère quotidiennement davantage de tensions, davantage d'incidents et davantage de risques pour les personnels.

Dans ce contexte déjà particulièrement difficile, chacun est appelé à faire toujours plus. Les agents répondent présents, assurent la continuité du service, acceptent les contraintes des plannings, travaillent les nuits, les week-ends et les jours fériés afin que l'établissement continue de fonctionner.

Les collègues du Centre de Détention connaissent parfaitement cette réalité. Comme leurs camarades, ils participent pleinement aux missions de l'établissement et assument les mêmes contraintes opérationnelles.

Pourtant, à quelques semaines du versement du complément indemnitaire annuel de 300 euros, certains découvrent qu'ils pourraient en être exclus. Une décision qui suscite incompréhension, colère et légitime sentiment d'injustice. Le message adressé aux personnels est particulièrement maladroit.

Lorsque l'administration a besoin de couvrir des nuits, des week-ends ou des jours fériés, chacun est sollicité sans distinction. Lorsqu'il faut faire face aux difficultés engendrées par la surpopulation pénale, chacun est mis à contribution. Lorsqu'il faut répondre présent malgré la fatigue, les tensions ou les contraintes familiales, les agents répondent toujours présents.

Mais lorsqu'il s'agit de reconnaître cet engagement, certains personnels découvrent soudainement qu'ils ne rentreraient plus dans les bonnes cases.

Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que les collègues concernés ont accepté les contraintes du service sans jamais compter leurs efforts. Ils ont participé au fonctionnement de l'établissement lorsque celui-ci en avait besoin. Ils ont assuré les missions qui leur étaient confiées avec professionnalisme et loyauté.

Aujourd'hui, ils sont en droit de s'interroger sur la reconnaissance qui leur est accordée.

À force de demander toujours plus aux personnels tout en remettant en cause les rares dispositifs de reconnaissance existants, l'administration alimente un sentiment de lassitude qui ne cesse de grandir dans les détentions.

Les personnels pénitentiaires n'attendent ni privilège ni faveur. Ils demandent simplement que leur engagement soit reconnu et que les règles soient appliquées de manière équitable à l'ensemble des agents.

L'UFAP UNSa Justice exige toute la transparence sur les critères retenus pour l'attribution de ce complément indemnitaire et demande que chaque situation soit examinée avec équité, objectivité et dans le respect des textes en vigueur.

L'UFAP UNSa Justice invite l'ensemble des agents qui s'estiment lésés par cette décision à se rapprocher sans délai du bureau local.

Notre organisation les accompagnera dans leurs démarches afin d'obtenir toutes les explications nécessaires, de vérifier le respect des dispositions réglementaires et de faire valoir leurs droits lorsque ceux-ci n'auraient pas été respectés.

Parce que derrière ces 300 euros, ce n'est pas seulement une question financière qui se pose.

C'est avant tout une question de respect, de reconnaissance et de considération envers des femmes et des hommes qui assurent chaque jour, souvent au détriment de leur vie personnelle et familiale, le fonctionnement du service public pénitentiaire.

LE RESPECT DES PERSONNELS NE SE DÉCRÈTE PAS.

IL SE DÉMONTRE.

Le bureau local **L'UFAP UNSa** de Bourg-en-Bresse restera particulièrement vigilant aux suites qui seront données à ce dossier.



Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse
PONT Olivier